

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

21<sup>ème</sup> année - N° 3742 - Vendredi 23 Octobre 2020 - Prix : 200 Fc

TÉLÉCOMMUNICATION

## Un accord a été trouvé entre Comores Câbles et Telco



Siège Telma..

**LA FOIRE**  
DES PRODUITS EGYPTIENNES  
ET INTERNATIONAUX 2020  
23 Oct - 4 Nov  
RETAJ HOTEL  
MORONI

## FIXATION DES TARIFS PLANCHERS DES APPELS VOIX MOBILES :

## Divergence autour des acteurs des TIC

*L'Autorité Nationale de Régulation des TIC (ANRTIC) a pris la décision de fixer les tarifs planchers des appels voix mobiles des opérateurs titulaire de licence en Union des Comores. Les appels On-net (Telma vers Telco) est fixé à 6 FC par minute et les appels Off-net (Comores Télécom vers Telco) à 12 FC par minute. Une décision qui ne fait pas l'unanimité dans le secteur.*

Le 16 septembre dernier, l'ANRTIC a pris la décision de fixer les tarifs planchers des appels voix mobiles des opérateurs titulaires de licence en Union des Comores. Le régulateur a fixé les appels On-net (Comores Télécom vers Comores Télécom) à 6 FC par minute et les appels Off-net (Comores Télécom vers Telco) à 12 FC la minute. Les deux opérateurs de téléphonie mobile étaient appelés à communiquer leurs nouveaux tarifs au régulateur au plus tard le 30 septembre dernier. « De concert avec les opérateurs, il a été prévu que le régulateur publie une décision d'encadrement temporaire des tarifs de détail des appels voix

mobiles. Cette décision est d'autant nécessaire qu'elle préserve l'intérêt des consommateurs et en même temps, permet d'éviter des niveaux de tarifs préjudiciables à la valeur du marché », lit-on dans cette décision de l'ANRTIC.

Le délai du 30 septembre dépassé, la société Telco a refusé de se plier à la décision du régulateur et n'a pas communiqué ses nouveaux tarifs. Le 15 octobre dernier, l'ANRTIC a adressé au directeur de Telco une mise en demeure pour non respect de la décision. Il demande au 2e opérateur de téléphonie mobile de lui adresser ses nouveaux tarifs sous peine de sanction. « Il va sans dire que ce manquement délibéré et répété à l'obligation d'appliquer la décision de l'ANRTIC constitue une infraction grave de la part d'un opérateur averti, qui connaît les arcanes de législation par laquelle il est soumis notamment les voies de recours dont les décisions du régulateur sont susceptibles, lesquelles voies sont clairement déterminées par la loi dans son article 13 », lit-on dans cette missive.

De son côté, la société Telco se

dit étonné du silence « inexplicable » du régulateur face à sa coupure à l'accès au câble EASSY. « La réception d'une mise en demeure de votre part nous paraît ainsi déplacée et surréaliste. L'ANRTIC semble suivre de près les éventuelles défaillances de Telco, sans se soucier des violations des dispositions légales et réglementaires notamment perpétrées par Comores Câbles », répond à son tour Telco à l'ANRTIC. Dans cette lettre qui date du 17 octobre, la société souligne que la décision de l'ANRTIC portant fixation des tarifs planchers des appels voix mobiles sur les réseaux des opérateurs en date du 19 septembre « imposée » par le régulateur pour multiplier par 4 les prix de la voix en Union des Comores constitue un retour aux prix de 2015, à l'époque du monopole dans le secteur des communications électroniques.

Quant à Comores Télécom, elle est persuadée que l'Anrtic ne veut pas augmenter les tarifs mais veut réguler le marché. « L'ANRTIC est là pour réguler le marché, intervenir et jouer le rôle d'arbitre. Si Comores Télécom ou Telco vend les accès trop cher, il a le droit d'intervenir et dire de baisser les tarifs comme il l'a fait au début. Mais il doit intervenir quand il voit que la baisse est déraisonnable, c'est ce qui se passe aujourd'hui. Il se rend compte que la concurrence est en voie d'échec », explique un responsable de l'opérateur historique. Selon notre interlocuteur, la décision n'a pas été prise en faveur de Comores Télécom ni de Telco mais en fonction des commentaires des opérateurs. « L'ANRTIC a pris sa décision et on doit la respecter même s'il est descendu trop bas.



Mais tout ce qu'il fait, c'est dans l'intention de rééquilibrer petit à petit le marché », lance-t-il. Ce dernier rappelle que depuis le lancement des opérations de Telco en 2016, les deux opérateurs sont entrés dans une concurrence qu'il qualifie de « sauvage ». « Telco voulait gagner les clients et a baissé les prix et nous avons emboîté le pas. Si l'ANRTIC nous laisse dans cette situation, les clients seront satisfaits mais demain il n'y aura pas de réseau ou bien d'infrastructures », dit-il.

Du côté de l'Association des Consommateurs des TIC, on conteste cette décision et encourage les opérateurs à ne pas céder. « C'est vraiment dommage que l'ANRTIC s'obstine à desservir les usagers, particuliers et professionnels. Nous avons attendu trop longtemps ce marché concurrentiel. Et hop, le régulateur censé assurer une compétition saine veut instaurer un duopole dont l'objectif est de saigner les clients. Encore une fois, la décision de l'Anrtic est en contradiction avec la loi sur la concurrence et la loi sur les communications dont l'objectif est l'abaissement des coûts des services et non l'inverse », martèle Hamidou Mhoma, le président de

l'ACTIC.

Selon lui, depuis la création de l'ANRTIC en 2008, celle-ci n'a jamais aidé les consommateurs en proposant une baisse des prix des services. « Au Mali, en Afrique du Sud, le Benin, pour ne citer que ces pays, la tendance des régulateurs est d'exiger des baisses des tarifs, à l'inverse de notre régulateur. Si l'ANRTIC persiste dans cette mauvaise route, nous saisissons encore une fois le tribunal administratif. Aucun pays dans le monde n'a osé envisager aucune hausse cette année ni dans un avenir proche. Les ménages sont déjà éprouvés par la crise de la Covid-19 mettant à mal leurs revenus. Et comme si les techniciens de l'ANRTIC ne sont pas de la même planète que nous, ils proposent une hausse des tarifs et qui plus n'est pas justifiée », poursuit-il, avant d'ajouter que « d'ailleurs, la coupure de Telco par Comores Câbles a occulté cette demande de l'ANRTIC aux conséquences dramatiques. Encore une fois, mobilisons nous pour un troisième opérateur pour éviter les risques liés au duopole ».

MY



## ÉDUCATION

## Le collectif Ac-Together a remis des manuels pédagogiques au ministère de l'Éducation

*Le collectif Ac-Together en partenariat avec la Meck Moroni, Gama consulting et I2A immobilier, a remis ce jeudi 22 octobre 2020 des manuels pédagogiques*

*au ministère de l'éducation nationale afin d'aider les élèves de CM2 à bien préparer l'examen d'entrée en 6e.*



Devant la presse hier jeudi 22 octobre, le collectif Ac-Together et ses partenaires ont remis un lot de cahiers pédagogiques au ministère de l'éducation. Ce don va permettre aux enseignants et élèves de faire une remise à niveau surtout en cette période où la Covid-19 a fragilisé le cursus éducatif d'une façon considérable. Ces manuels contiennent des connaissances pédagogiques en français, en mathématiques et en éveil.

Dans son intervention, la cofondatrice d'Ac-Together, Marouata Hadji a montré que le défi était énorme mais avec l'aide des partenaires à savoir la Meck Moroni, I2A immobilier, ou encore Gama Consulting, le ministère de l'Éducation et la mobilisation des

membres, le rêve est devenu réalité. « Nous avons eu le soutien de tout le monde. Nous espérons que ces cahiers vont contribuer pour l'éducation de nos enfants », souligne-t-elle.

Pour le représentant du ministère de l'Éducation, ce lot de cahiers pédagogiques est une contribution importante dans le renforcement des capacités et dans la formation des enfants. « Le collectif a si bien compris que l'éducation est la première richesse d'un pays et l'avenir d'une nation. Cet accompagnement est d'autant plus utile et pertinent en cette période de Covid-19, qui a impacté négativement la normalité du cursus scolaire. Donc, ces manuels vont servir d'appât surtout que le ministère compte procéder à une remise à niveau avec des révi-

sions dès la rentrée », avance Moumimo Moussa.

De son côté, le président du conseil d'administration de la Meck Moroni, Boinaidi Abdoulghaniou a expliqué que la Meck Moroni s'est toujours inscrite dans la politique de responsabilité sociale. À titre d'exemple, la Meck Moroni octroie des bourses aux étudiants mais également accompagne le monde de l'entreprise. « Le collectif s'est rapproché de nous et sans hésiter, nous avons décidé d'y participer afin d'être aux côtés de ceux qui forment les futurs acteurs du développement des Comores », conclut-il.

Andjouza Abouheir

## TÉLÉCOMMUNICATION

## Un accord a été trouvé entre Comores Câbles et Telco

*Comores Câbles a rebranché ce jeudi 22 octobre la société Telco. Et cela après que le deuxième opérateur de la téléphonie mobile aux Comores ait accepté d'acheter sa capacité chez Comores câbles.*

Les usagers du réseau Telco vont enfin se réjouir de cette nouvelle. La société comorienne qui gère les câbles a re-

connecté la société Telco avec 2 STM 4. L'information se murmurait depuis mercredi mais au terme d'une longue négociation jusqu'à hier jeudi, un compromis a été finalement trouvé et il ne reste que la signature de l'acte officiel. Selon des sources bien informées, une entente a été trouvée entre les deux parties même si quelques formalités

liées au marché restent à accomplir.

« Il y a eu plusieurs séances de négociations qui se sont succédées au cours de cette période en vue de désamorcer la crise. Donc, heureusement la société Telco a accepté de se soumettre aux lois, aux droits et à la juridiction comorienne qui régulent le marché dans le pays. Déjà on a rebranché Telco avec 2 STM 4 et avec de la capacité comorienne »,

avance-t-il.

Pour rappel, depuis le 30 septembre dernier, la société Comores Câbles avait coupé Telco du câble EASSY. Une situation qui a causé sans doute des dommages énormes à cette société. Depuis, des négociations étaient lancées pour une sortie de crise mais en vain. Et suite à ce dénouement heureux, notre interlocuteur a salué la fermeté du minist-

re de l'économie, Houmed Msaidié mais aussi la patience du ministre des télécommunications, Ahmed ben Said Jaffar qui ont permis aux deux entreprises de s'acheminer vers une sortie de crise. « Grâce à ce compromis, les comoriens vont enfin bénéficier des services de Telco. Une bonne nouvelle », conclut-il.

Kamal Gamal

## CORONAVIRUS :

## Les écoles privées ont besoin d'un milliard KMF pour la rentrée

*Durement impactés par la crise sanitaire de coronavirus, les établissements d'enseignement privés ont demandé une aide budgétaire d'un milliard de nos francs à l'État pour pouvoir effectuer la rentrée 2020-2021. Ce dernier est prêt à débloquer seulement 655 millions KMF.*

KMF. Selon le président de la CEP, Soidridine Youssouf, cette enveloppe parviendra à couvrir les besoins de 222 établissements, sur un total de 250.

Autre sujet abordé lors de la rencontre, les agréments. Le ministère a annulé les agréments de tous les établissements pour leur en délivrer d'autres, renouvelable par an. Un sujet de friction entre le ministère de l'Éducation et les écoles privées, essentiellement celles qui ont pignon sur rue qui voient mal d'être logées à la même enseigne que les écoles de seconde zone qui poussent comme des champignons. Selon la CEP, le ministère de tutelle a accepté de repousser le deadline du 30 octobre à une date ultérieure, pour permettre à tous les établissements de pouvoir se procurer le fameux agrément sans lequel, ils ne seront pas reconnus.

Kamal Gamal



Faute de givres, on mange des merles. C'est la situation que connaissent les écoles privées, dont le portefeuille n'est pas épargné par la crise de coronavirus. Pour effectuer la rentrée scolaire 2020-2021 dans des conditions acceptables, ils ont besoin d'une aide budgétaire d'1 milliard de nos francs. Si l'État est disposé à répondre favorablement à l'appel, il ne pourra que satisfaire partiellement la demande. En effet, selon la Coordination des écoles privées (CEP) qui était en assemblée générale à Moroni ce 21 octobre, l'État ne débloquera que 655 millions

## MOUVANCE PRÉSIDENTIELLE

## "La création du G10 est la conséquence d'un secrétariat fragile"

*En tant que natif de M'beni, Karim Taki Abdoukarim condamne l'incident qui s'est produit récemment dans sa ville à l'endroit du président Azali. Dans un entretien accordé à La Gazette des Comores, le fils de l'ancien Rais présente ses excuses auprès de la population avant de revenir sur l'actualité politique nationale. Et selon lui, la création du G10 au sein de la mouvance présidentielle est la conséquence d'un secrétariat fragile.*

Le 28 septembre dernier, le chef de l'Etat a été hué à M'beni où il assistait aux funérailles de l'ancien ministre Mohamed Nassur Mohamed. Un acte qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive au sein de la classe politique. Karim Taki, en tant que fils de cette ville condamne cet acte avant de présenter ses excuses. « Je condamne et je présente les excuses à la nation comorienne en

tant qu'enfant de Mbeni car nous n'avons jamais vécu une situation pareille », regrette-t-il, dans un entretien à La Gazette des Comores. Le fils de l'ancien président des Comores rappelle que nous n'étions pas dans un événement politique

mais plutôt un enterrement d'un ancien ministre. « Huer le président de la République ne rime pas avec notre tradition, ni notre culture », poursuit-il, tout en montrant qu'il y'a mille façons de manifester son mécontentement. « Actuellement,

c'est le mélange des genres. On ne distingue pas le religieux et le politique », déplore-t-il.

Par rapport à la mouvance présidentielle, dont il est membre, Karim Taki rappelle qu'il y a 20 partis politiques qui ont fait alliance pour défendre et accompagner la politique du chef de l'Etat. En ce moment, on a constaté que le secrétaire général, Mliva n'arrive pas à assurer ses missions qui lui ont été confiées. « Il est dépassé. Par conséquent, nous sommes dans une démarche pour renforcer notre dynamique, dit-il. Aujourd'hui, nous nous sommes réunis pour un changement au sein de la mouvance et du bureau. Nous sommes dix partis politiques de la mouvance réunis sous l'appellation de G10, dont la création est la conséquence d'un secrétariat fragile ». Selon lui, ces dix partis ne s'opposent pas à la politique du chef de l'Etat ni aux principes de la mouvance présidentielle. « Nous luttons pour la bonne

cause », insiste-t-il.

Par rapport à l'actualité, le président du parti Undc dit ne pas comprendre l'attitude de l'opposition. Selon lui, cette dernière a accepté la nouvelle constitution en se présentant aux dernières présidentielles et aux élections des gouverneurs et aujourd'hui, ils se mettent à chanter 2021. « Qu'ils se préparent aux prochaines élections de 2024 et qu'ils viennent pour bâtir le pays car nous voulons une opposition constructive et non destructive », interpelle-t-il avant de condamner certains propos de l'opposition qui selon lui, appellent à la haine, et qui portent atteinte à l'ordre public et à la stabilité du pays. « Ils peuvent s'opposer au régime mais avec une idéologie politique. Ils étaient des ministres hier, alors ils doivent avoir des directives. Mais je pense que demain, ils reconnaîtront les actions du président Azali », espère-t-il.

Ibnou M. Abdou





## UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement  
\*\*\*\*\*

## ETUDE DE MAITRE ABDOU ELHAMID

Huissier de Justice à Moroni

00269 335 83 74

e-mail : etude\_elhamid@yahoo.com



Rep : HJM/2020/084

**SIGNIFICATION COMMANDEMENT  
AUX FINS DE SAISIE-IMMOBILIERE**L'an Deux Mill Vingt  
Et le *Vendredi vingt-six juin*  
A *12* heures *48* minutes**A LA REQUETE DE :**

La Banque pour l'Industrie et du Commerce (BIC) SA, au Capital de 300.000.000FC dont le siège social se trouve à Moroni, place de France, représentée par son Directeur Général, monsieur Antoine GANGA, Agissant en qualité d'une créancière poursuivante ;

Ayant pour Conseil, Maître MZE Azad, Avocat à la Cour

Lequel fait élection de domicile en son siège et ayant besoin uniquement en mon étude aux fins du présent exploit ;

J'ai, Maître ABDOU ELHAMID, Huissier de Justice à Moroni et y demeurant à l'immeuble RIDJALI Moroni Dar Saanda, TEL 335.83.74, soussigné :

**SIGNIFIE ET EN TETE DE LA PRESENTE LAISSE A :**

1- Parquet près le Tribunal de Moroni et parlant à Monsieur le Procureur de la République de Moroni, MOHAMED ABDOU ;

*le 26-06-2020*

2- Madame ABDOU MARIAME, née le 04 janvier 1971 à Mnougou Hamahamet et résident au 53 Rue de Meaux 93410 VALJOURS, France, téléphone 00336 13341721, E-mail : mariame.oumouri@hotmail.com, de nationalité comorienne et titulaire du passeport N° 8BC173676 NIN : 8207421 du 29/04/2013 ;

Où étant et parlant en la personne de :

Etude de Maître  
ABDOU ELHAMID  
Huissier de Justice  
à Moroni  
Tel: 00269 335 83 74  
am

*Service DHL, suivant  
le bordereau d'envoi N° 13 58 79 9202  
du 26/06/2020*

- Copie d'une Ordonnance autorisant l'apposition d'une formule exécutoire N°03/20 du 15/06/2020, rendue par le Président du Tribunal de commerce de Moroni,
- Copie de la grosse du 16 juin 2020 dûment apposée par le Greffe dudit Tribunal sur l'acte de caution strictement hypothécaire du 19 juin 2017, établi par Maître Moingaza Hadji, Notaire à Moroni, au titre de garantie de paiement de sa dette accordée par la banque pour l'industrie et le commerce suivant une demande de découverte du 24 avril 2017, ainsi que copie dudit acte hypothécaire ;
- Copie du pouvoir spécial en date 22 juin 2020 donné par le Directeur Général de la Banque pour l'Industrie et de Commerce (BIC), SA à mon ministère de dresser tous les actes de poursuite et de procéder à la saisie immobilière de la propriété dite « MDJOUHARAKA ».

Et à même requête, et élection de domicile que dessus, moi Huissier soussigné, porteur des pièces, fait commandement de payer à Monsieur Abdoussalami Abdou Mrendaada, caution solidaire de monsieur KANABAYA SOCIETE.SARL, suscité que soit immédiatement sinon DANS UN DELAI DE HUIT JOURS (8 jours), en vertu de ladite grosse, et en application des articles 254 et suivants de l'Acte Uniforme portant Organisation des procédures simplifiées des voies de recouvrement de l'OHADA, du commandement du présent acte, de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de justice pour elle les sommes ci-dessous indiquées :

1- Principal.....	9.530.474fc
2- Droit de recouvrement (10%).....	953.047,4fc
3- Requête aux fins d'une formule exécutoire.....	38.000fc
4- Frais et timbres de l'ordonnance.....	6.800fc
5- Coût du présent acte.....	52.000fc

Total, Sauf erreur ou omission.....**10.580.321,4fc**

(Dix millions cinq cent quatre-vingt mille trois cent-vingt-un et cinq centimes de francs comoriens).

Sans préjudice de tous autres dus, intérêts et frais, le tout en dernier ou quittance valable

Faute de quoi, et sous réserve du délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies de droit à toute procédure subséquente, notamment le présent **COMMANDEMENT** pourra être publié au Service de la Conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication et que cette saisie portera sur le bien suivant :

**DESIGNATION DE LA PROPRIETE**

L'immeuble qui fait l'objet dudit commandement est une hypothèque de la propriété dite « MDJOUHARAKA » sise à Ouraleni Mnougou Hamahamet, ayant une contenance légalement déclarée de : Onze Ares Vingt Huit Centiares (11A28 CA), en vertu d'un Certificat d'immatriculation et de situation juridique N°16-729/DOM, établi le 02/11/2016.

Cette propriété a été demandée en immatriculation par Madame Abdou Mariame représentée par son frère Monsieur Abdoussalami Abdou Mrendaada demeurant et domiciliée en France, en qualité de propriétaire en vertu d'un acte de donation N°16-098/SCPHA-ADS en date du 31/10/16, enregistré le 02/11/2016 sous F°882 N°1085/AC et d'une réquisition d'immatriculation N°5256-DLA, déposée à la conservation foncière de Moroni le 02/11/16 dépôt vol 24 N°276 .

Pour assurer et garantir le remboursement de la créance de la société KANABAYA SARRI, madame ABDOU Mariame, s'est portée caution solidaire et affecte cette hypothèque au 1<sup>er</sup> rang, ainsi que l'atteste le certificat d'immatriculation et de situation juridique N° 17-500/DOM du 19 juillet 2017.

Lui déclarant en outre, que le bien ci-dessus désigné sera poursuivi aux fins de vente aux enchères devant Maître ABOUBACAR Nadia, Notaire à Moroni et y demeurant au quartier Mtsangani, sous les diligences de Maître MZE Azad, Avocat poursuivant.

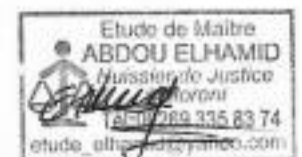
**SOUS TOUTES RESERVE :**

A ce qu'il n'en ignore.

Et, je leur ai, où étant et parlant comme dessus remis et laissé copie de l'ordonnance autorisant l'apposition de la formule exécutoire, copie de l'affectation hypothécaire jointe de la grosse, du pouvoir spécial, ainsi que le présent exploit dont le coût est de cinquante-deux mille francs comorien.

**Bordereau des pièces**

- 1- Ordonnance autorisant l'apposition d'une formule exécutoire N° 03/20 du 15/06/20
- 2- Acte de caution strictement hypothécaire du 03 juillet 2017, jointe de la grosse du 16 juin 2020
- 3- Pouvoir spécial du 22 juin 2020



## ENVIRONNEMENT

## Vers une priorisation des projets à financer par le Fonds Vert pour le Climat

*Hier s'est tenu à la salle de conférence de la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts un atelier de priorisation des idées de projets et programmes prioritaires sur le programme pays (CP) en vue d'un financement par le Fonds Vert pour le Climat (FVC/GCF).*

Cette rencontre entre dans le cadre d'un appui aux Comores pour l'élaboration et l'adoption de ce document de référence climat et cela à travers des activités du programme dénommé Readiness, pour que le pays se prépare en termes de renforcement des capacités nationales, de cadre institutionnel et légal, etc. Ce Programme pays a pour ambition de centraliser les projets et programmes prioritaires à l'échelle nationale et locale, pour la lutte contre le changement climatique. De ce fait la préparation du programme pays a nécessité un volet très important de

sensibilisation et de concertation permettant une bonne appropriation par les parties prenantes.

Face au travail qui a été mené jusqu'à présent, il a été jugé pertinent d'orienter la réflexion sur des projets consolidés intégrant des idées de projets proposées et jugées pertinentes. Cette démarche a permis d'aboutir à un tableau synthétique illustrant des domaines prioritaires pour des projets d'atténuation et d'adaptation dans le cadre du programme pays. C'est dans ce contexte, que cet atelier technique a permis d'élargir la réflexion sur la priorisation des 5 projets/programmes dans le cadre du programme pays que les parties prenantes aient une compréhension commune sur les enjeux et opportunités liés au FVC pour les Comores et l'état d'avancement des activités du programme Readiness

Une liste d'idées de projets/programme prioritaires est adoptée pour servir de base de travail en vue de la finalisation du programme

pays. Au final, ces 5 projets et programmes ont été classés par ordre de priorité ; les 2 premiers devraient être immédiatement développés et soumis pour être financés. Les 3 autres projets seront développés par la suite en vue de leur soumission dans les prochaines années. Les cinq thématiques consolidées retenus pour l'heure sont l'aménagement intégré des zones côtières, la promotion d'un habitat résilient, la gestion durable des déchets, l'appui au développement de la géothermie et enfin la restauration et valorisation des écosystèmes terrestres.

Avant d'arriver à la phase finale de ce processus, les autorités auront à mettre en place l'Autorité Nationale Désignée qui doit jouer le rôle de point de contact avec le fonds vert Climat, elle délivre la lettre de non-objection, coordonne l'élaboration du programme-pays avec un engagement des parties prenantes dans ce processus, vérifie la cohérence des propositions de projets



Atelier du FVC sur la priorisation des projets.

avec les priorités du pays.

Rappelons que le Fonds Vert Climat a été créé en 2010 par les 194 pays membres de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) dans le cadre du mécanisme financier de la convention et appuyant à présent les objectifs de l'Accord de Paris. Son

objectif principal est de "Promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique" et soutient les pays en développement par le biais de divers instruments financiers.

Mmagaza

### FOOTBALL, COMITÉ DE NORMALISATION :

## Partage et innovation des statuts des ligues

*Le CoNor de la Ffc a sillonné les îles, dans le cadre des opérations d'échange et de partage du projet des statuts des ligues insulaires. Ngazidja clôt les opérations. La séance de concertation et de travail s'est déroulée à Moroni le week-end en présence des principaux acteurs du football et des membres du staff administratif de la ligue et du CoNor. Les missions de l'assemblée générale, du bureau exécutif, et du secrétariat général sont bien déterminées.*

Après la validation des textes de la Fédération de Football des Comores (Ffc), entre autres les statuts, en assemblée générale extraordinaire, tenue à Moroni le 20 septembre, le Comité de normalisation (CoNor) a repris son bâton de pèlerin pour effectuer des échanges et des partages relatifs à l'innovation et à la réadaptation des statuts des ligues insulaires. Après Ndzouani et Moili, c'est le tour de Ngazidja. Le CoNor a exposé le même projet de

statuts.

La séance de concertation, des confrontations des idées et de travail avait regroupé les équipes de D3, D2 et D1 opérationnelles, les responsables du football féminin et des jeunes, les encadreurs techniques (arbitres et entraîneurs). Elle a eu lieu à Moroni le dimanche 18 octobre 2020. « Le climat était ambiant, et emprunt de courtoisie et du respect de la liberté d'expression », rapporte un confrère, animateur sportif de l'Office de la radio et télévision de Ngazidja.

Parmi les points cruciaux intégrés, selon la recommandation du duo ressource Fifa/Caf, s'illustrent les grandes valeurs suivantes : lutte contre la corruption, dopage, intégrité morale, transparence, indépendance des organes, promotion du genre, fair-play. Le respect des spécificités de chaque ligue reste d'actualité. Le chapitre relatif à la séparation des pouvoirs a vivement retenu l'attention de l'assistance.

La politique pour l'autonomisa-

tion des ligues suscite des controverses. Une voix discordante se fait entendre dans l'île de Djumbe Fatima. Joint par téléphone depuis Fomboni, l'ancien vice-président de la Ffc, Omar Hassanali, associe ces échanges et partages insulaires de cirque : « Cette perspective de valorisation des ligues est contradictoire. Les statuts des ligues insulaires, qui sont les représentants de la Ffc sur le terrain, sont adaptés à ceux de la fédération. Leur mission est bien

déterminée depuis longtemps. C'est du n'importe quoi. L'assemblée générale de septembre dernier n'était pas réellement illustrative. Le représentant des arbitres est un gars qui a racroché depuis plus de 10 ans ».

L'organe de décision suprême relève de la compétence de l'assemblée générale. Le bureau exécutif s'occupe de l'élaboration du plan d'action relatif à la promotion du développement du football sous le patronage de la Ffc. Enfin, le secré-

riat général reste l'organe d'exécutif. « Je pense que le week-end prochain, une assemblée générale d'approbation par acclamation aura lieu au même moment et à trois lieux différents (Moili, Ndzouani et Ngazidja). Le CoNor dépêchera des techniciens pour coordonner les séances insulaires », explique l'animateur sportif de la Radio de Ngazidja. Une fois les textes ratifiés, cap aux scrutins des ligues et de la Ffc.

Bm Gondet



Comité Normalisation.



**Avis de Recrutement d'un Mécanicien polyvalent pour l'entretien et la maintenance de groupes électrogènes et des véhicules de Corps de la Paix.**

**Poste proposé: Mécanicien des véhicules et des groupes électrogènes.**

Le Corps de la Paix du Gouvernement Américain aux Comores, dans le cadre de ses missions en Union des Comores recherche un mécanicien polyvalent pour assurer le service de maintenance et d'entretien de ses véhicules et de ses groupes électrogènes. Les personnes intéressées par cette offre peuvent obtenir les termes de références complets en les demandant par email à l'adresse ici indiquée : (azaki@peace-corps.gov).

Les demandes d'information ou toute autre questions liées à cette offre, merci de vous renseigner en envoyant un email à l'adresse mentionnée ci-haut ou appeler au 360 01 03.

## Appel pour préserver la paix, la stabilité et l'unité nationale BismillahRwahamaniRwahim

### Mes chers compatriotes de l'Intérieur et de la Diaspora



Les événements de ces derniers mois dans notre pays démontrent malheureusement que notre Nation est en danger. L'Unité Nationale, la cohésion sociale, la concorde et la stabilité du pays sont plus que jamais menacées. On assiste au foisonnement de discours séparatistes que l'on croyait bannis. Ceci éloigne toute entreprise sérieuse et durable de développement, malgré le discours officiel affirmant le contraire.

À cela s'ajoute la cohorte de maux qui empoisonnent la vie quotidienne des Comoriens depuis des décennies et qui ont pour noms : l'extrême pauvreté, le chômage de masse de nos jeunes, les mauvais services sanitaire et d'éducation. Cette situation avait déjà comme résultat le désespoir de la jeunesse, la méfiance des uns vis-à-vis des autres et la défiance à l'égard des institutions de la République, considérées par la grande majorité comme illégitimes et corrompues. Notre population, qui manque de toute possibilité pour une vie descente, est au bord de l'explosion. L'autorité est partout huée et contestée. Le risque de l'effondrement de l'Etat devient de plus en plus menaçant.

Ce tableau catastrophique mais réel de la situation doit nous interpeller tous. Celles et ceux qui croient en l'avenir des Comores, comprennent qu'il ne peut y avoir de prospérité sans unité, de développement sans consolidation de l'État de droit, doivent se réveiller, refuser la fatalité afin de s'engager à construire un chemin et un espoir.

**« Notre pays dispose des ressorts solides pour se relever. »**

En effet, malgré les défis auxquels il est confronté, notre pays dispose des ressorts solides pour se relever. Notre histoire est riche de moments où le génie du peuple comorien a permis de surmonter des épreuves difficiles. Nous sommes un peuple vaillant et victorieux lorsque nous sommes unis. Ce fut le cas lors de la proclamation unilatérale de l'Indépendance, de la victoire de la Jeunesse estudiantine sur les mercenaires, de la libération de l'Ile d'Anjouan sous l'impulsion de l'Armée Nationale de Développement...

Ensemble, dans une fraternité reconstruite, nous avons la possibilité, et surtout la responsabilité de changer le cours des choses en mettant fin à la série noire de violences physiques et verbales, du dénigrement perpétuel, de la violation des droits de l'homme et des règles du vivre ensemble, de la corruption et du chauvinisme. "Même au plus sombre de la nuit, l'aube est toujours à portée de main".

Comme pour beaucoup de Nations, la nôtre a connu un père de la nation, de l'indépendance, de la révolu-

tion, de la démocratie, de la libération et de la réconciliation. Nous devons reconnaître les sacrifices consentis par les uns et les autres, pardonner les erreurs et honorer les mérites. Nous ne pouvons pas construire l'avenir en reniant notre passé.

Depuis des mois, je me suis investi dans les quatre coins du pays à rencontrer les Comoriens et à partager leurs soucis, leurs angoisses, leurs déceptions, leurs rêves souvent brisés, leurs convictions et leur attachement à la nation. Devant cette réalité, j'ai compris qu'il y a urgence à agir d'autant plus que cette situation profite aux extrémistes séparatistes.

Mon parcours d'ancien élu, mes responsabilités passées dans la haute administration, mon vécu à chaque fois que l'unité nationale était menacée, ma participation au niveau international dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du conseil de sécurité des nations unies, mon expérience dans les arcanes de la politique nationale, tout cela comme mon activité sociale fait que je ne peux pas rester insensible. Je ressens naturellement de manière profonde le mal qui frappe notre société. Et les fracturations multiples qui lui sont imposées.

Convaincu que cette douleur est ressentie par la plupart d'entre vous, mes chers concitoyens, j'ai fait le choix de m'adresser à vous à travers cet appel. Je voudrais citer notamment, les forces syndicales, les masses paysannes, les forces politiques, les organisations de la société civile, la jeunesse et la diaspora. Chacun de nous doit prendre conscience que notre pays se trouve sur une pente dangereuse, une crête très raide. Face à cela, nous devons agir maintenant et ensemble pour stopper cette situation.

Ensemble, nous pouvons réinventer le rêve comorien et le réaliser, rompant ainsi avec l'atmosphère de guère, de haine, de règlement de compte qui alimentent la mauvaise gouvernance, la corruption généralisée et la violation permanente des règles démocratiques et des droits humains.

**Nous ne pouvons pas construire l'avenir en reniant notre passé.**

Rejetons les insultes, la haine, la stigmatisation et les divisions au profit de la tolérance, de l'apaisement, de la concorde et de l'unité nationale. L'addition des "je" n'a plus de place dans notre société, et encore moins aujourd'hui. Nous avons besoin de "nous" à la place du "je" pour rassembler notre peuple et retrouver notre fierté.

Pour cela, notre réconciliation est plus que jamais indispensable. Elle doit commencer en chacun de nous.

Elle doit être bâtie sur l'engagement de toutes les forces vives de la Nation dans le cadre des Accords de Fomboni dont nous semblons nous éloigner de jour en jour, notamment en ce qui concerne la présidence tournante et l'autonomie large des îles.

La réconciliation que j'appelle de tous mes vœux doit avoir comme perspective la construction d'un avenir meilleur pour nos enfants qui périssent dans les différents océans du monde en quête d'un lendemain meilleur.

Je m'adresse plus particulièrement aux autorités de notre pays, notamment au Colonel AzaliAssoumani qui

préside aujourd'hui à la destinée de notre cher pays. Pour lui dire que l'histoire l'interpelle plus que tout autre comorien ou comorienne. La politique de l'autruche ne peut pas être la seule réponse. Je voudrais m'adresser à l'officier supérieur de l'Armée qu'il est, au parrain de l'Accord de Fomboni. Les Comoriens attendent toujours de lui, et en vertu des responsabilités qui lui sont confiées, qu'il agisse pour permettre au pays de retrouver la sérénité et l'unité qui étaient les siennes en 2016 lorsque lui-même a été investi à nouveau président.

Le meilleur service qu'il peut rendre aux Comores et aux Comoriens serait de respecter la tournante telle qu'elle a été instituée par la constitution de décembre 2001 adoptée par la majorité du peuple.

**« C'est le moment pour chacun d'entre nous de faire quelque chose pour son pays »**

En 2021 en effet, il est impératif de permettre à un comorien d'origine anjouanaise de présider à la destinée de notre pays. Toute action contraire risque de faire perdre à notre pays les acquis de la réconciliation. J'appelle les aînés, plus particulièrement, les grands compatriotes qui ont participé au combat pour l'accession de notre pays à l'Indépendance, les ulémas et les notables en leur disant que le pays a encore besoin d'eux pour sortir de l'impasse dans lequel il se trouve. Et à la communauté internationale, à la France, à l'Afrique du Sud, à la Tanzanie et autres pays amis et partenaires des accords de Fomboni de bien vouloir tout mettre en œuvre pour nous accompagner.

A tous les Comoriens je voudrais dire, que c'est le moment pour chacun d'entre nous de faire quelque chose pour son pays. Je suis persuadé que vous êtes nombreux à être prêts à vous y engager. Quant à moi, je suis prêt tout naturellement à consacrer toute mon énergie à vos côtés pour la paix, la démocratie et le développement des Comores.

Vive les Comores dans la paix et la stabilité.

**Abidhar Abdallah**

